



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

convention internationale des droits de l'enfant

Question écrite n° 83623

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'enfant, notamment en Amérique du Sud et au Brésil. Un grand nombre d'enfants, en particulier dans les quartiers les plus pauvres comme les favelas de Rio, sont soumis aux violences quotidiennes des escadrons de la mort ou encore des répressions d'origine fascisante. Le taux d'homicide sur mineurs âgés de moins de vingt ans y est l'un des plus élevés de la planète. Cette situation dramatique doit nous interpeller et réclame que des initiatives à caractère humanitaire, dans le cadre de la convention internationale sur les droits de l'enfant, puissent être engagées pour améliorer les conditions de vie de ces jeunes dans les métropoles brésiliennes avec le concours des associations ou des autorités de notre pays. Il lui demande de lui indiquer les actions ou démarches qu'il envisage de prendre pour répondre à cette attente.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bataille](#)

Circonscription : Nord (22^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83623

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 620